

Commune de Pfulgriesheim



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2024

Membres présents : M. André JACOB, Maire, Monsieur Claude AFFOLTER, Madame Liliane BAUER, Monsieur Gérard DURINGER Adjoint au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, Mme Stéphanie MESSMER, M. Alexandre FRIESS.

Absents excusés : Monsieur Sébastien DURST, Mesdames Anne-Gaëlle SCHOTT et Elodie ROTH épouse GAST.

Le Maire présente tous ses meilleurs vœux pour l'année 2024 aux conseillers municipaux.

Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, assurera les fonctions de secrétaire de la séance et cosignera avec le Maire les délibérations adoptées à l'issue des débats.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2023 est approuvé à l'unanimité à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS

Restructuration de l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel en local associatif de proximité

Les derniers travaux de menuiserie intérieure ont été réalisés par la société MONSCHIN de Griesheim-sur-Souffel.

Nouvelle école maternelle

Une réunion avec les riverains les plus proches de l'école maternelle a eu lieu en Mairie le 18 décembre 2023 afin d'évoquer les problématiques de circulation sur la placette attenante à la cour de l'école. Pour mémoire, l'accès à l'école maternelle et au périscolaire se fait à pied par le sentier piétonnier reliant le parking de la salle des fêtes. Les enseignants des écoles maternelle et élémentaire ont fait passer le message dans les cahiers de liaison des enfants et la règle est plutôt bien suivie par les parents. La circulation intempestive de véhicules sur la placette est observée principalement en période de vacances scolaires lorsque le périscolaire accueille des enfants issus d'autres communes du Kochersberg qui sont regroupés sur le site de Pfulgriesheim. Un effort de communication devra donc être fait par les agents du périscolaire et par la commune avec la mise en place d'un fléchage apparent à l'entrée du sentier piétonnier. Lors de la réunion, le Maire a rappelé que le revêtement en enrobés de la placette sera entièrement refait au printemps avec un marquage au sol des emplacements de stationnement réservés aux enseignants. A l'heure actuelle, une barrière de sécurité avec un écriteau signale aux automobilistes que la dépose des enfants au périscolaire et à l'école se fait à partir du parking de la salle des fêtes. Vis-à-vis des riverains, le Maire s'est engagé à mettre en place une signalétique plus dissuasive en complément du fléchage à l'entrée du sentier piétonnier.

A ce jour, aucune date de livraison de la clôture et du portillon de l'école maternelle n'a été fixée.

Pour finir sur cette thématique, suite à l'engorgement des chéneaux par accumulation de feuilles mortes, il faudra prévoir de mettre en place un contrat de nettoyage régulier des gouttières du bâtiment école maternelle-périscolaire.

Résultats budgétaires sur l'exercice 2023.

Après la passation des dernières écritures comptables sur l'exercice 2023, le résultat de clôture des exercices budgétaires 2022/2023 est estimé à 620 000 €, contre 798 000 € en 2021/2022 et 982 000 € en 2020/2021.

Les chiffres définitifs seront approuvés en séance du conseil municipal du 22 mars 2024.

Après discussions au sein de l'assemblée, il est proposé de prioriser et de faire chiffrer les programmes d'investissement au budget primitif 2024 comme suit :

Club House : financement d'une étude en vue de l'isolation et de la réfection de la toiture

Aire de jeux rue de la Colline : remplacement du revêtement de sol

City stade : remplacement du revêtement de sol, des filets et des bancs

Foyer paroissial :	financement d'une étude pour l'isolation du bâtiment
Eglise paroissiale	rénovation des fresques classées du chœur, réfection du crépis et des gouttières, en option : remplacement de l'éclairage extérieur
Eclairage public	élimination du parc des luminaires au sodium
Ecole maternelle	matériels spécifiques pour des activités délocalisées dans le hall d'entrée et la cour financés à hauteur de 16 335 € par le dispositif de l'Etat « NEFLE », Notre Ecole, Faisons-Là Ensemble.

Solde des travaux de restructuration de l'ancien Crédit Mutuel en espace associatif : 115 000 € de crédits inscrits en restes à réaliser sur l'exercice 2023.

Les montants à définir seront inscrits en dépenses d'investissement au budget primitif 2024.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Ce point est développé à titre informel car il ne pourra pas être validé par délibération au cours de la séance. La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est un dispositif d'aide exceptionnelle accordé d'office aux agents des fonctions publiques de l'Etat et des Hôpitaux et à titre facultatif à ceux de la territoriale, selon un barème par tranche de revenus. Une prime maximale plafonnée, soumise à cotisations sociales, pourra être versée avant le 30 juin 2024 dans chaque tranche de revenus compris entre 23 700 € et 39 000 € brut/an. Ce dispositif vise à aider les agents ayant les revenus les plus faibles à compenser pour partie les effets de l'inflation. A ce stade, le Maire propose de valider, à titre informel, le principe du versement de cette prime aux agents et de soumettre un projet pour avis au Comité social territorial (CST) du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin. Ce point est approuvé à l'unanimité et pourra être acté par délibération après l'avis du CST lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Participation financière de l'employeur à verser aux agents pour le financement de la cotisation d'assurance prévoyance

Ce point nécessitera également l'aval du CST avant délibération. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les agents de la collectivité cotisent au régime de prévoyance mis en place par le Centre de gestion de la fonction publique du Bas-Rhin et bénéficient d'une participation financière de la collectivité fixée à 25 €/mois au 1^{er} janvier 2020 pour un agent employé à temps plein. L'assurance prévoyance couvre les pertes de revenus des agents liées aux risques maladie, invalidité, accident du travail et décès. Suite à la hausse du taux de cotisation qui est passée de 1.50 % en 2020, à 1.73 % en 2023 et à 2.02 % en 2024, le Maire propose de revaloriser le montant de la participation de l'employeur à 35 €/mois pour minimiser le reste à charge des agents. Le conseil municipal, à l'unanimité, rend un avis favorable sur ce point.

Mise à disposition du nouvel espace associatif

Suite à la réception des travaux du nouvel espace associatif (ancienne agence du Crédit Mutuel), en date du 29 novembre dernier, le Maire propose d'inaugurer le local avec les Présidents des associations locales au courant du mois de mars 2024.

Pour mémoire, une réflexion a été engagée depuis quelques mois sur les conditions de mise à disposition de la salle des fêtes. Elle s'est concrétisée par une délibération instaurant une participation financière de 2 €/heure aux charges de fonctionnement de la salle des fêtes, adoptée en séance du 4 novembre 2022, qui prend effet au 1^{er} septembre 2023 et qui s'applique à toutes les associations dispensant des cours collectifs payants dans la salle des fêtes. Le Maire estime qu'il faut différer la date d'effet de cette participation financière au 1^{er} septembre 2024 étant donné que la commune n'a pas communiqué suffisamment sur ce point précis auprès des Président des associations concernées. Le conseil municipal par délibération approuve le report au 1^{er} septembre 2024 de la date d'effet de la participation financière de 2 €/heure à demander aux associations.

Des conventions d'utilisation annuelle de la salle des fêtes à signer avec les associations utilisatrices viendront consolider ce dispositif. Ces conventions seront reconduites chaque année, en fonction des besoins exprimés par chaque partie, commune et associations, ce qui implique que la commune se réserve le droit de récupérer la salle des fêtes, en cas de nécessité, sur les créneaux impartis aux associations.

Les projets de convention seront examinés lors de la prochaine séance du conseil municipal.

DIVERS

Réunion d'information organisée par la SAS DELTAMENAGEMENT pour la promotion du lotissement au Meyeracker

Une réunion d'information et de présentation de l'offre immobilière dans le futur lotissement en face du Collège de la Souffel s'est tenue, sur invitation de la commune, à la salle des fêtes le 3 janvier 2024. Cette réunion s'adressait exclusivement aux personnes en lien avec la commune qui ont fait la démarche de s'inscrire sur la liste d'attente ouverte en Mairie en vue d'acquérir un bien immobilier (terrain à bâtir, maison en bande ou logement). Elle s'est tenue en avant-première avant l'ouverture de la phase commerciale au public. 6 à 8 terrains à bâtir ont été réservés dans une fourchette de prix allant de 35 000 € à 38 000 € l'are. Dans un deuxième temps, les candidatures des personnes originaires du Kochersberg inscrites sur liste d'attente seront transmises au lotisseur. Les élus présents lors de la réunion ont relevé qu'il y avait plus de propriétaires que de primo-accédants dans le public.

Pour information, une extension du réseau gazier est prévue dans le lotissement au Meyeracker.

Campagne de vérification des appareils de lutte contre l'incendie

Pour information, depuis 2017 le Maire est chargé de mettre en œuvre la défense extérieure contre l'incendie par arrêté municipal et de s'assurer du bon fonctionnement des points d'eau incendie (PEI) c'est-à-dire les hydrants et les poteaux d'incendie existant dans la commune. Cette démarche n'ayant jamais été abouti, il est proposé, suite à un rappel, de prendre l'attache du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin pour faire effectuer un contrôle des différents PEI de la commune et des mesures de débit-pression sur chaque appareil. L'offre du SDEA du Bas-Rhin sera présentée pour avis lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Modification du PLU intercommunal

M. Paul LOSSEL avait émis le souhait de prolonger les zones agricoles « constructibles » Ab et Ac de la partie Nord/Ouest du ban communal jusqu'en limite du couloir de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg. Le Maire a présenté cette demande aux services de la Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland dans le cadre de la procédure de modification n° 2 du PLU intercommunal en cours d'élaboration et annonce que cette extension de zonage sera bien prise en compte.

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Dans le cadre du renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales chargée de vérifier la conformité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales de la commune (liste principale et listes complémentaires), il est nécessaire de procéder à la désignation de trois membres dont l'identité est à communiquer aux services préfectoraux :

- un représentant du conseil municipal
- un représentant délégué de l'administration
- un représentant délégué du tribunal judiciaire

Après discussions, M. Alexandre FRIESS se porte volontaire pour être le représentant du conseil municipal. Les candidatures de M. Jean-Pierre MEYER en tant que délégué de l'administration et de M. Marcel KUHN en tant que délégué du Tribunal judiciaire seront proposées par la commune après accord des intéressés.

TOUR DE TABLE

Il est rappelé que l'association « Aux prés de nos enfants » avait sollicité la mise à disposition d'un local de rangement pour stocker du matériel. Un local adéquat attendant au préau de l'ancienne salle de classe enfantine sera disponible dès qu'il aura été vidé de son contenu.

Un nid de poule dangereux au niveau du rond-point de la rue de Lampertheim a déjà été signalé aux services de l'entretien des RD de la Collectivité Européenne d'Alsace. Une relance sera faite car une brèche plus large est apparue au niveau de la rustine provisoire qui avait été faite par les agents du SIVOM.

La séance est levée à 22 h 28.